

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un du mois d'avril, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Sixt, dûment convoqué le 13 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier LATHUILLE, maire.

Présents : Didier LATHUILLE, Jean-Paul BARNIER, André FAVRE-LORRAINE, Dominique MASSON, Jean-Luc VINDRET, Corinne BESCHE, Christophe BLANCHET-NICOUD, Béatrice COLLOMB-CLERC, Carole CLEMENT (à compter de 19h00), Joanny ROCHET et Véronique FONTAINE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Yvette FAVRE-LORRAINE (pouvoir à Béatrice COLLOMB-CLERC), Olivier DUREZ (pouvoir à Jean-Luc VINDRET), Cécile BASTARD-ROSSET (pouvoir à Didier LATHUILLE), Danièle CARTERON (pouvoir à Carole CLEMENT) et Carole CLEMENT (jusqu'à 19h00).

Assistait également : Angélique ASSIER, secrétaire de mairie

Modification de l'ordre du jour

En raison de l'absence de quatre élus (positif à la Covid-19 et/ou cas contact et donc isolés), Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir modifier l'ordre du jour en supprimant les points suivants : modification des commissions municipales, désignation d'un administrateur auprès de la SPL O des Aravis, désignation d'un délégué auprès du SIEVT, désignation d'un délégué auprès du SE2A, désignation d'un membre pour la commission appel d'offres et désignation d'un représentant auprès de l'association des communes forestières. Ces points sont reportés à une séance ultérieure.

Monsieur le Maire demande également l'ajout d'un point concernant l'annulation et le remplacement d'une subvention de 150 € à l'association Chats Perchés par une subvention de 140 € à la Fondation 30 millions d'amis.

L'ensemble des membres présents étant d'accord, l'ordre du jour est ainsi modifié.

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2021

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2 – Installation d'une nouvelle conseillère suite à la démission de Madame Claudine MORAND GOY (D2021-17)

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Claudine MORAND GOY, de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale, par courrier daté du 26 mars 2021 et déposé en mairie le 31 mars 2021 et rappelle au conseil municipal qu'en vertu du dernier recensement, le nombre de conseillers municipaux est porté à 15 pour les strates des communes de 500 à 1499 habitants. Il précise également que lors des dernières élections municipales, une seule liste avait été déposée et que cette liste, conformément à la loi n°2018-51 du 31 janvier 2018 (art. 3), était composée d'autant de candidats que de sièges à pourvoir et de deux candidats supplémentaires. La personne suivante de la liste, Madame Véronique FONTAINE, ayant donné son accord de principe, le conseil municipal prend acte de son installation en qualité de conseillère municipale en remplacement de Madame Claudine MORAND GOY.

Arrivée de Madame Carole CLEMENT, conseillère municipale.

3 – Election d'une nouvelle adjointe au maire (D2021-18)

Monsieur le Maire rappelle que la démission de Madame Claudine MORAND GOY a été acceptée par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie par courrier daté du 7 avril 2021 et reçu en mairie de Saint Jean de Sixt le 8 avril 2021. Il précise que son remplacement au poste de maire adjoint ne peut se faire que par un conseiller municipal de même sexe et qu'il convient, préalablement à l'élection, de statuer sur le nombre d'adjoints (fixé à quatre par délibération en date du 26 mai 2020), sur le montant des indemnités des élus (fixé par délibération en date du 26 mai 2020) et sur le rang qu'occupera la nouvelle adjointe (soit le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant, soit le dernier rang dans l'ordre des adjoints et dans ce cas chaque adjoint avancerait d'un rang).

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le nombre d'adjoints à quatre, décide de maintenir le montant des indemnités des élus tel que fixé par délibération en date du 26 mai 2020, et décide que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires. Madame Béatrice COLLOMB-CLERC est nommée secrétaire, Monsieur Jean-Paul BARNIER et Madame Corinne BESCHE sont désignés assesseurs.

Après un appel à candidature, il est procédé, sous la présidence de Monsieur Didier LATHUILLE, Maire, à l'élection du nouvel adjoint.

Candidat : Madame Danièle CARTERON

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenues par Danièle CARTERON : 13

Madame Danièle CARTERON ayant obtenu la majorité absolue des voix, elle est proclamée première adjointe et immédiatement installée.

4 – Modification du tableau du conseil municipal (D2021-19)

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Madame Claudine MORAND GOY de ses fonctions d'adjointe au maire, et de son remplacement par Madame Danièle CARTERON, et de ses fonctions de conseillère municipale et de son remplacement par Madame Véronique FONTAINE, il convient d'établir un nouveau tableau du conseil municipal.

Ainsi entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal proclame le nouveau tableau officiel du conseil municipal comme suit :

Fonction	Qualité	Nom et Prénom
Maire	Monsieur	LATHUILLE Didier
1 ^{er} Adjoint	Madame	CARTERON Danièle
2 ^{ème} Adjoint	Monsieur	BARNIER Jean-Paul
3 ^{ème} Adjoint	Madame	FAVRE-LORRAINE Yvette
4 ^{ème} Adjoint	Monsieur	FAVRE-LORRAINE André
Conseiller municipal	Monsieur	MASSON Dominique
Conseiller municipal délégué	Monsieur	VINDRET Jean-Luc
Conseiller municipal	Monsieur	DUREZ Olivier

Conseiller municipal	Madame	BESCHE Corinne
Conseiller municipal	Monsieur	BLANCHET-NICOUD Christophe
Conseiller municipal	Madame	COLLOMB-CLERC Béatrice
Conseiller municipal	Madame	BASTARD-ROSSET Cécile
Conseiller municipal	Madame	CLEMENT Carole
Conseiller municipal	Monsieur	ROCHET Joanny
Conseiller municipal	Madame	FONTAINE Véronique

5 – Modification d’une subvention (D2021-20)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 mars 2021, il avait été décidé d’accorder une subvention de 150 € à l’association Chats Perchés. Or, afin que cette dernière puisse bénéficier d’une aide financière de la part de la Fondation 30 millions d’amis, il convient de modifier le bénéficiaire de cette subvention. De plus, le montant demandé a été minoré et est fixé à 140 €. Considérant la convention en date du 9 avril 2021 signée avec la Fondation 30 millions d’amis ayant pour objet la mise en place d’une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire, le conseil municipal, à l’unanimité, annule la subvention de 150 € à l’association Chats perchés, initialement accordée, et vote une subvention de 140 € à la Fondation 30 millions d’amis.

6 – Questions diverses

En l’absence de questions diverses, le conseil municipal prend fin à 19h25.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 29 avril 2021

Saint-Jean-de-Sixt, le 23 avril 2021

La secrétaire de séance,
Béatrice COLLOMB-CLERC



Le maire,
Didier LATHUILLE

